

LE PIONNIER

2007, numéro 1

Février 2007

MOT DU PRÉSIDENT
ASSEMBLÉES RÉGIONALES 2007

Dans ce numéro:

Mot du secrétaire	2
Mouvement de personnel	2
Sécurité accrue à la SAQ	2
Parlons Griefs	3
Membres des bureaux	4
Y être ou ne pas y être,	4
La force d'un syndicat	5
Bilan thématique	6
Bienvenue aux nouveaux	7
Juste pour le plaisir	8
Vos idées, vos opinions	8

Camarades,

Les nouveaux statuts et règlements que vous avez entérinés lors de la dernière tournée provinciale sont maintenant en vigueur. Cela signifie que nous avons effectué un virage important axé sur l'imputabilité des élus ainsi que la participation des membres à la vie syndicale.

Le changement majeur est l'élection de vice-présidents de fonctions et non plus de régions. Les élus sont désormais plus imputables de leur gestion et ceci permet une plus grande cohésion des nombreux dossiers que nous avons à traiter.

Vous serez tous convoqués, dans un premier temps, à des assemblées régionales lors desquelles vous recevrez de l'information sur divers dossiers et où seront élus les délégués régionaux qui vous représenteront au conseil général.

Dans un deuxième temps, les

délégués régionaux seront convoqués au conseil général afin de débattre, d'entériner ou d'amender les positions syndicales prises par l'exécutif dans plusieurs dossiers, notamment les plus importants. Au-delà de



ses responsabilités syndicales, votre délégué régional est la voix de votre région au sein de SEMB.

Finalement, tous les travaux du syndicat vous seront présentés lors de la tournée provinciale qui se tiendra au printemps et qui nous mènera chez vous aux quatre coins du territoire québé-

cois.

Votre participation est essentielle à toutes les réunions, car en vertu de nos statuts, un quorum de 10% des membres est requis afin qu'une assemblée soit valide. Venir nous rencontrer et vous informer à l'occasion des réunions est le premier geste concret que vous puissiez faire afin de démontrer votre solidarité autant envers vos collègues que votre syndicat. L'information constitue la base d'une vie syndicale riche et active.

Lors de mes visites en régions, j'ai eu beaucoup de commentaires à l'effet qu'il était impossible pour plusieurs d'entre vous d'assister aux assemblées en raison des horaires et des distances. Sachez que l'exécutif est conscient de la problématique et que nous tenterons de remédier à la situation en multipliant les assemblées et en privilégiant leur accès via conférence téléphonique. Être informé et pouvoir se prévaloir de son droit de

vote s'avère un droit et non un privilège.

Je désire profiter de l'occasion pour souhaiter à tous les membres du SEMB, une bonne et heureuse année 2007 remplie de joie, de bonheur ainsi que de solidarité syndicale.

À bientôt,

Éric Brunet,
Président général
SEMB SAQ (CSN)

RÉUNIONS RÉGIONALES

Bonjour à vous tous, chères amies et chers amis, travailleuses et travailleurs,

J'aimerais, pour commencer, vous remercier de la confiance que vous m'avez faite en me donnant la chance de vous représenter en tant que secrétaire général du SEMB SAQ CSN.

Je voudrais aussi vous souhaiter une bonne et heureuse année. Cette année en est une de changements. Syndicalement, notre structure s'avère différente. Nos statuts et règlements comportent de nouveaux éléments. Entre autres, l'élection de votre délégué régional demande beaucoup plus d'implication de votre part. Autrement dit, pour élire votre délégué, vous devez vous rendre à la réunion prévue à cet effet, présenter un ou plusieurs candidats et en plus, vous devez obtenir le quorum. Le quorum pour chacune des réunions est de 10%. Pour une région comprenant 400 membres, pour pouvoir être représenté au conseil général, pour être aussi représenté dans votre département quand survient un problème, un minimum de 40 membres est requis.

Je sais que ce n'est pas toujours facile d'aller aux réunions syndicales. Toutes les raisons sont bonnes pour ne pas y aller; une émission de télé, une soirée



entre amis, une balade à dos d'éléphant et même un rendez-vous intime au haut de l'Himalaya. Ne vous fiez pas sur la présence des autres, prenez vos clics et vos claques et venez en grand nombre à cette réunion afin d'élire ou encore mieux, vous présenter comme délégué régional.

Je serai présent à plusieurs de ces réunions. Je vous attends impatiemment. Je veux connaître vos idées, votre vision pour l'avenir de notre syndicat. Faites-le pour vous et si chacun le fait pour soi, paradoxalement ce sera un beau geste de solidarité.

Le présent est garant de l'avenir. Nos portes seront ouvertes et nos oreilles aussi, mais dites-vous bien que les absents ont toujours tort.

À bientôt, avec toutes vos idées.

Syndicalement
vôtre,

Daniel Plante
Secrétaire général
SEMB SAQ CSN



COMITÉ DE MOUVEMENT DU PERSONNEL

Un petit mot pour vous rappeler qu'il y a actuellement un affichage de postes réguliers simples.

Vous pouvez postuler sur ces postes sur intranet à partir d'une succursale.

Cet affichage se terminera le 5 février 2007

Mélanie Lacerte

Comité de mouvement du personnel



SÉCURITÉ RENFORCÉE À LA SAQ

Depuis quelques mois, la SAQ a investi dans la mise à niveau de ses systèmes de sécurité.

L'entreprise a donc installé dans ses locaux administratifs un système de portillons non gardienné (PNG). Tous ceux qui entrent et sortent de ces édifices doivent donc utiliser leur carte à puce.

Un nouveau système de surveillance vidéo fait son apparition dans les succursales. Plus de cassettes à changer, à par-

tir de maintenant, tout est enregistré sur un disque dur qui ne se trouve pas dans la succursale. La SAQ peut, en temps réel, voir ce qui se passe dans la succursale. Selon les représentants de la SAQ, cette sécurité renforcée n'a que la sécurité de ses employés comme but...

Ce système a d'ailleurs été utilisé pour localiser le voleur qui ligotait les employés. Soyez sans crainte, **BIG BROTHER veille sur vous...**



Souriez!!! La caméra vous regarde!!!

PARLONS GRIEFS

Le terme "grief" signifie émettre son désaccord, reprocher quelque chose. Presque tous les griefs faits à l'employeur commencent par «Nous contestons, car nous croyons injustifié...» Le syndicat fait un grief quand un membre est lésé ou que la convention collective n'est pas respectée.

Comment et qui s'occupe des griefs et comment peut-on en faire un? Je vais tenter de vous expliquer comment vos plaintes sont traitées à partir du moment où vous contactez le syndicat jusqu'au moment où vous recevez réparation.



En première ligne, les conseillers téléphoniques en relations de travail qui prennent vos appels peuvent souvent répondre à vos questions et vous indiquer s'il y a matière à grief. Actuellement, le SEMB compte deux conseillers à temps plein, soit

Émilie Nolet-Rousseau et Dany Pascazio qui sont au bureau du lundi au vendredi. Ce sont eux qui rédigent les griefs.

Les délégués régionaux, quant à eux, peuvent aussi répondre à vos interrogations et demander à un des conseillers de préparer un grief. Ensuite, ils procèdent à l'enquête. Ils vont établir les faits ainsi que la réclamation. Une partie des griefs sera traitée dans les comités régionaux par le délégué, un conseiller

de la CSN et le directeur de secteur. S'il y a entente, un règlement intervient et le grief est fermé et dans le cas contraire, le grief sera porté au comité de griefs central où, après examen du dossier, directement à l'arbitrage.

Le rôle du délégué en chef, quant à lui, est, entre autres, de valider le libellé des griefs, d'en tenir le registre et une fois réglé, de les fermer. Présentement, c'est Ginette Daviau qui occupe ce poste; c'est la gardienne de la convention. Elle est partie prenante de tous les comités de griefs et participe activement aux interprétations de la convention collective. Elle voit à diffuser l'information aux délégués régionaux afin que ceux-ci soient à jour sur les problématiques répertoriées et les enlignements du syndicat. Elle participe aussi aux comités de griefs centraux qui traitent de sujets sensibles qui doivent être réglés à l'échelle provinciale.

Puis, il y a le vice-président relations de travail et griefs pour les succursales qui, en l'occurrence, se trouve à être moi. Je siégerai donc sur le comité exécutif où j'emmène les sujets en rapport avec les relations de travail, sur les comités de griefs centraux pour les succursales, sur les comités de relations de travail (où nous tentons de nous entendre sur des interprétations communes de la convention), et sur le comité de soutien. Je m'occupe personnellement des cas de suspensions et de congédiements et vais à faire le lien avec la déléguée en chef sur les sujets épineux. Je participe à la préparation des arbitrages.

Pour nous aider dans cette tâche, nous aider juridiquement et nous conseiller,

Yves Robitaille de la CSN travaille avec nous à temps plein. Très polyvalent, il nous guide et nous dirige vers les personnes-ressources dont nous avons besoin à la CSN.

Tout ce processus peut sembler complexe, mais comme il est essentiel de

faire respecter les droits de chacun, il est efficace. Toute l'équipe des relations de travail met l'épaule à la roue pour que les étapes soient franchies rondement.

Puisque les élections des délégués régionaux approchent à grands pas, j'en profite pour réitérer leur importance; ils vont vous représenter devant l'employeur, ils vont participer à régler vos griefs, il est donc important de participer à les choisir.

Syndicalement vôtre,

Joël Beaulieu

Vice-président responsable des griefs et des relations de travail

pour les magasins

SEMB SAQ CSN



Pour toute question, vous pouvez appeler votre délégué régional au numéro qui est indiqué sur le site SEMB-SAQ.com dans annuaire/délégué ou rejoindre Dany ou Émilie au (514) 849-7754 ou sans frais au 1-800-361-8427

MEMBRES DES BUREAUX

Bonjour à vous, membres des bureaux,

Comme vous le savez, les statuts et règlements ont changé et il n'y a maintenant qu'un poste de vice-président relations de travail et griefs bureaux qui représente les secteurs de Montréal et de Québec. Votre aide sera donc précieuse afin d'avoir des yeux dans les deux régions. Prochainement, il y aura des élections de délégués de régions et tout comme mes collègues, je vous réitère l'importance d'être représentés au conseil général, il en va de vos intérêts.



Je profite aussi de l'occasion pour vous faire part que, des comités de relations de travail (bureaux) ont

lieu périodiquement afin de discuter et de tenter de régler les problèmes reliés à la convention collective, ainsi qu'à vos conditions de travail. Si des sujets particuliers vous préoccupent, n'hésitez pas à me les communiquer.

Les griefs relatifs aux clauses de la convention collective touchant les bureaux ne sont pas nombreux, mais ils représentent de grands enjeux par rapport à nos tâches que l'employeur ne cesse de transférer dans les autres accréditations. C'est pourquoi, vous devez être vigilants lorsqu'il y a réorganisation de certaines de vos tâches. Ces griefs seront traités lors des comités de griefs qui auront lieu prochainement.

Si vous vous sentez lésés dans vos droits ou si vous avez un questionnement sur une clause de la convention collective, vous pouvez entrer en contact avec votre délégué ou avec un des conseillers en relations de travail au bureau du syndicat.

Soyez assurés, aussi, qu'il me fera toujours plaisir de recevoir vos appels.

Gina Proulx

Vice-présidente responsable des griefs

et des relations de travail pour les bureaux

SEMB SAQ CSN



Je vous réitère l'importance d'être représentés au conseil général, il en va de vos intérêts.

Y être ou ne pas y être, là est la question!!!

La grande majorité des membres de l'exécutif qui se sont exprimés dans ce journal ont été d'accord sur un point, l'importance d'assister aux assemblées régionales. Malgré notre insistance, la décision demeure la vôtre. Nous savons que pour plusieurs d'entre nous, le dernier conflit de travail a laissé un goût amer, pourtant collectivement, nous allons devoir réapprendre à nous serrer les coudes, c'est la seule façon d'espérer voir nos conditions de travail s'améliorer. Il nous faut tous poursuivre le travail des pionniers de notre syndicat, c'est pas à pas que nous continuerons d'avancer ensemble.

Pour les nouveaux qui sont arrivés après la grève et qui ne se sont pas encore intéressés au syndicat, je vous lance une invi-

tation particulière. Venez voir ce qui se passe, venez poser vos questions ensuite, vous pourrez faire votre propre opinion.



Pour les militants de longue date, je vous lance le défi : "Invitez une personne à venir avec vous, une personne qui ne vient pas habituellement".

Ces réunions sont une occasion exceptionnelle de partager des informations et de renforcer la solidarité régionale. La décision d'y être ou de ne pas y être demeure la vôtre, ce sont les conséquences, positives ou négatives, qui sont collectives.

Au plaisir de vous voir

Katia Lelièvre

La force d'un syndicat

La force de nos représentants syndicaux, c'est nous! Si nous sommes derrière eux, ils pourront foncer et réussir des choses étonnantes. Le contraire est aussi vrai, si nous ne les appuyons pas, même avec toute la bonne volonté du monde, ils ne peuvent atteindre les objectifs fixés.

La mission des syndicats est claire : obtenir des avantages qui donneront à ses membres une meilleure qualité de vie et défendre ses membres contre les abus et les injustices dont ils pourraient être victimes de la part de leur employeur.

Un syndicat, ce n'est pas une police d'assurance que l'on prend au cas où il nous arriverait un problème au travail. Dans notre société individualiste, les syndicats représentent l'exception : un regroupement démocratique de travailleurs qui, ensemble, poursuivent un objectif commun. Individuellement, ils n'auraient aucun pouvoir de négociation avec leur employeur, mais unis, ils représentent une grande force quand vient le temps de se faire entendre.

Il est vrai que par les temps qui courent, les syndicats ne sont pas très populaires. Avec les partena-

riats public-privé, le néolibéralisme et le lobbying du patronat, ils ont mauvaise presse. Les patrons sont dérangés par leur présence, car il les oblige à redistribuer la richesse. Les exemples en milieu de travail où les syndicats ne sont pas présents et où l'employeur offre des conditions de travail exécrables à ses employés sont nombreux, que ce soit les chaînes de restauration rapide ou les grands magasins comme "Wal-Mart" pour ne nommer que celui-là. De tout temps, le but des employeurs se résume en une phrase : Faire le plus d'argent possible, avec le moins de dépenses possibles. Les travailleurs font partie des dépenses. Que cet objectif passe par des bonis à la performance pour les cadres ou un meilleur service à la clientèle pour les employés, le but recherché reste le même; être le plus rentable possible.

Les syndicats ne sont pas des ennemis de la rentabilité, ce serait comme se tirer dans le pied, ils veulent seulement s'assurer que leurs membres pourront aussi bénéficier des fruits de leur labeur. Et ceci n'est possible qu'en s'unissant : telle est la force d'un syndicat.

Un syndicat ce n'est pas une poignée de personnes, mais tous ses membres unis et solidaires. Une

fois cette notion comprise, il est étonnant de constater que les gens ne se présentent pas aux assemblées où ils auraient le pouvoir de changer les choses.

Il est bien facile de dénigrer le travail des représentants syndicaux quand on ne s'est pas déplacé pour les élire. Il est normal de dire que l'on est pas écouté quand on se tait et de ne rien obtenir quand on n'a rien demandé. Il est important de s'informer et participer à la vie syndicale pour avoir un syndicat fort, de même qu'il est crucial de se prévaloir de son droit de vote et de son droit de parole pour que nos élus nous ressemblent et nous représentent.

Seul, on peut faire avancer un kayak à 4000, tout un paquebot, même s'il est aussi gros que la SAQ.

Katia Lelièvre

Vice-présidente responsable de la vie syndicale, de la mobilisation et de l'information

SEMB SAQCSN



Premier bilan thématique

Que de sujets à traiter et bien peu de lignes pour le faire... Je m'en tiendrai donc, pour l'instant, à vous faire un court bilan des principaux dossiers auxquels je suis attiré, soit : la prévention, la réparation (CSST) et les assurances collectives.



Prévention

Entré en poste en pleine tempête dans ce dossier, la priorité est de calmer la situation et de m'assurer que le comité paritaire de santé et sécurité se conforme à la loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), mais plus particulièrement l'Article 78 (pour les curieux). Une fois cette base établie, le comité pourra travailler à devenir plus dynamique, proactif et à l'écoute des travailleurs. N'oublions pas que l'objectif syndical reste toujours de prévenir les dangers de blessures et de maladie professionnelle à la source et non pas d'ajouter des mesures de protection ou des outils encombrants qui risquent de causer d'autres types de blessures. Avec un budget raisonnable, de la bonne volonté, beaucoup d'ingéniosité et d'efforts, la prévention deviendra une chose du quotidien et non plus un distant terme sans signification concrète. *'La prévention, j'y travaille!* La devise qui doit nous unir!

N'hésitez pas à communiquer avec vo-tre représentant en prévention SEMB SAO CSN pour toute question ou commentaire au sujet de la santé et la sécurité au travail (ainsi que pour les dossiers de maternité) au numéro suivant : 514-776-5475 (cellulaire).

Réparation (CSST)

Victime d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle? N'hésitez pas à contacter votre syndicat pour obtenir de l'assistance sur tous les aspects entourant un accident de travail. Sylvain Harvey a été mandaté, par l'exécutif, pour répondre à vos questions et

faire le suivi des dossiers de CSST, contestations, assignations temporaires, expertises médicales, paiements, etc. de nos membres. Il pourra aussi répondre à vos questions concernant les assurances collectives et le régime de retraite. C'est un service personnalisé pour vous aider à ne pas vous perdre dans les dédales administratifs de la CSST. N'oubliez pas qu'un dossier qui démarre bien, a moins de chance de rencontrer des pépins en cours de route. Au moment de remplir un avis d'accident de travail sur l'Intranet, n'hésitez pas à nous contacter, nous répondrons à vos questions!



Vous pouvez rejoindre Sylvain au 514-849-7754 ou au 1-800-361-8427 poste 251.

Assurance collective

Légère baisse de primes cette année et hausse de 0,50\$ de la franchise qui passe à 10,50\$ afin de correspondre à 20% du coût moyen des prescriptions (voir communiqué sur le site Internet du SEMB pour les détails). Merci au comité des assurances et à notre actuaire de veiller à ce que l'on ne subisse pas de hausse injustifiée de nos primes d'assurance collective. À un autre niveau, un travail rigoureux devra se faire afin de coordonner les textes de la convention collective à nos couvertures d'assurance. Ce travail sera surtout préparatoire pour la prochaine négociation, mais très utile à court terme pour identifier les problématiques au niveau des interprétations actuelles. De plus, je compte m'attaquer à l'éternelle question d'une couverture pour soins dentaires à prix abordable pour nos membres.

Un plan de travail sera établi sous peu, et une première approche sera faite auprès de l'employeur pour l'aviser officiellement de nos intentions et de notre volonté à obtenir un partage des coûts pour une telle couverture. Parlons de cette reconnaissance que l'employeur a l'occasion de nous démontrer en acceptant d'investir dans la santé dentaire de ses employés et de leur famille. Nous espérons tous pouvoir continuer à servir nos clients avec notre beau sourire pour les années à venir...

En terminant, n'oubliez pas de vous présenter aux assemblées régionales pour l'élection des déléguées et délégués régionaux. Votre présence est importante, sans vous, le syndicat n'est rien. Donnez quelques heures de votre temps à l'amélioration du milieu de travail où vous passez une bonne partie de votre vie. Venez rencontrer les collègues de votre région et faire valoir votre droit de vote!

Fraternelles salutations!



Benoît Malenfant

Vice-président responsable des assurances, prévention, réparation et régime de retraite

SEMB-SAO CSN

BIENVENUE À TOUS LES NOUVEAUX EMPLOYÉS SEMB-SAQ CSN

Vous êtes nombreux à vous être joints, au cours des derniers mois, aux équipes de travail à travers la province. Vous avez probablement reçu une formation relativement au travail que vous aviez à accomplir, mais saviez-vous que vous avez aussi une convention collective qui vous procure des droits??

En tant que «gardienne» de cette convention, j'aimerais faire pour vous un survol de quelques articles que vous auriez avantage à connaître afin d'être en mesure de les faire respecter.

Article 5 :09

Il est de la responsabilité de l'employeur de vous fournir un exemplaire de la convention collective signée par les deux parties alors, si vous n'en avez pas d'exemplaire, n'hésitez donc pas à en faire la demande à votre gestionnaire, directeur ou directrice.

Annexe - Groupe de Travail Consultatif

Communément appelé GTC, ce groupe de travail est constitué de deux représentants syndicaux et de deux représentants patronaux de votre division qui ont, entre autres, comme mandat, de recevoir les plaintes que vous pourriez avoir concernant tout ce qui a trait aux horaires de travail et aux heures additionnelles qui vous sont offertes. Informez-vous auprès de votre délégué régional qui pourra vous indiquer qui sont les représentants syndicaux de votre division.

Article 8 :00

Article qui vous touche beaucoup, mais qui est assez difficile à expliquer et à comprendre! Je vous in-

vite donc à en prendre connaissance et de vous référer à votre délégué

régional, aux représentants du GTC de votre division ou encore, au bureau du syndicat pour toute question que vous pourriez avoir au sujet de cet article et croyez-moi, il est tout à fait normal que vous ayez des centaines de questions juste pour cet article!!

Article 2 :04

Certains directeurs ou certaines directrices ne se cachent même pas pour faire notre travail en avançant des bouteilles, en emballant aux caisses, en ramassant des paniers et faisant du service à l'auto. Certains vont même jusqu'à préparer ou réaménager les produits en bout d'ilot!! Ne fermez pas les yeux, car se sont vos droits qui sont bafoués.

De plus, si un chauffeur de la SAO ou d'une entreprise privée décharge lui-même la marchandise à la succursale, ou qu'un représentant ou une toute autre personne profitent d'une dégustation pour faire la promotion de son ou ses produits, ce sont encore vos droits qui sont bafoués et c'est votre portefeuille qui en souffrira, car ce travail vous appartient. Ces gens vous volent des heures de travail!!

Article 21 :08

Lorsque votre gestionnaire demande à vous rencontrer pour une mesure disciplinaire ou non disciplinaire, il est aussi de sa responsabilité de vous informer de votre droit d'être accompagné d'un représentant syndical désigné par le syndi-



cat. Si une telle situation vous arrive, il est important de communiquer immédiatement avec votre délégué régional ou avec le bureau du syndicat. De plus, malgré l'insistance dont on pourrait faire preuve à votre égard, ne signez jamais aucun document lors de ces rencontres.

Procédures de succursale H-2 (qui pourraient avoir un lien avec l'article 21 :00)

Vous ne devriez jamais laisser quelqu'un utiliser votre tiroir-caisse (qui qu'il soit), vous devriez aussi le verrouiller en activant la touche «**barrer caisse**» si vous avez à vous absenter ne serait-ce que pour 2 minutes, en plus de garder votre mot de passe secret. Il en va de votre propre sécurité, car c'est vous et uniquement vous qui serez blâmé en cas de problème.

Ce n'était qu'un très bref aperçu de quelques articles de notre convention collective, et j'espère sincèrement que cela vous incitera à aller de l'avant pour vous y intéresser davantage et faire respecter vos droits.

Ginette Daviau, caissière-vendeuse
succursale # 23218

Déléguée en chef
SEMB SAO CSN



SEMB-SAQ CSN

Syndicat des employés-es des magasins et de bureaux de la
Société des Alcools du Québec
1065, rue St-Denis
Montréal
H2X 3J3

Téléphone: (514) 849-7754
1-800-361-8427
Télécopieur : (514) 849-7914

Courriel : info@semb-saq.com

Venez visiter notre
site internet au
SEMB-SAQ.com

SEMB
SAQ

FESP



Vos idées, vos opinions...

Vous avez quelque chose à dire? Vous avez une opinion, une idée ou même une caricature qui peut intéresser beaucoup de vos collègues, écrivez-nous, la parution du journal se fera aux deux mois et il serait intéressant de vous lire! Il va de soi que les propos vulgaires et diffamatoires ne pourront être publiés, mais plusieurs espaces du journal seront réservés aux membres. Ce journal n'est pas seulement celui de l'exécutif, il appartient à l'ensemble d'entre nous et il n'en tient qu'à nous de le rendre vivant!

Vous pouvez me faire parvenir vos textes dans ma boîte courriel :

klelievre@semb-saq.com ou par fax à mon attention au (514) 849-7914.

Katia Lelièvre

Vice-présidente responsable de la vie syndicale, de la mobilisation et de l'information

SEMB SAQ CSN



Par souci d'écologie et d'économie, ce journal n'est pas envoyé en version papier à votre domicile. Nous travaillons actuellement à créer un répertoire où vous pourrez vous abonner par courriel. Pour ceux qui désirent le recevoir à leur résidence, vous pouvez communiquer avec nous et nous vous ferons parvenir votre copie à chaque parution.

Juste pour le plaisir

C'est une conversation entre une maîtresse d'école et son élève :

L'enfant :

- Madame, madame, est-ce que je peux être puni pour quelque chose que je n'ai pas fait ?

La maîtresse :

- Mais bien sûr que non, on ne va pas te punir pour quelque chose que tu n'as pas fait.

L'enfant :

- Eh bien, ça va alors... je n'ai pas fait mes devoirs hier !

Ont travaillé à la production de ce journal :

Mise en page : Katia Lelièvre

Corrections des textes : Josée Nault

Écriture : Éric Brunet, Daniel Plante, Benoît Malenfant, Joël Beaulieu, Gina Proulx, Katia Lelièvre et Ginette Daviau